

PRISE DE PAROLE DE MME LYDIENNE EPOUBE

PRESIDENTE DU RESEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE LA FRANCOPHONIE

-

« L'importance d'un accès pour toutes et tous aux services de santé
sexuelle et reproductive »

Réunion de la CECAC
Bénin - 3 - 4 mai 2017

Béni

M. Le Président de la CECAC,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Chers collègues,

Une bonne santé sexuelle et reproductive est un état de bien être physique sur le plan mental et social par rapport à tous les aspects du système reproductif.

Dans cet état, les personnes sont en mesure d'exercer une vie sexuelle et reproductive satisfaisante et sûre et ont la capacité de décider quand elles veulent se reproduire et comment.

Elles doivent, pour cela, pouvoir accéder à des informations exactes et à des méthodes de contraception sûres, efficaces et abordables de leur choix. Elles doivent être informées et habilitées à se protéger des maladies sexuellement transmissibles. Lorsqu'elles décident d'avoir des enfants, les femmes doivent pouvoir accéder aux services qui pourront les aider à vivre mieux leur sexualité, à accoucher en sécurité et à mettre au monde des bébés en bonne santé.

Selon l'UNFPA, la santé et les droits reproductifs continuent d'être une préoccupation centrale du développement. Il existe un lien évident entre la santé reproductive, les droits humains et le développement durable.

Si les besoins en cette matière ne sont pas satisfaits, les personnes se retrouvent privées de faire les choix fondamentaux relatifs à leur propre corps et à leur propre avenir, une situation qui a des répercussions sur le bien être de leur famille et leur avenir.

Et comme ce sont les femmes qui mettent les enfants au monde et qui sont souvent responsables de leur éducation, les questions relatives aux droits sexuels et reproductifs sont indissociables des questions de l'égalité des sexes. Par conséquent, le déni de l'ensemble des droits exacerbe la pauvreté et les inégalités entre hommes et femmes.

CONSTAT

Les principales préoccupations résident dans le fait que plusieurs personnes n'ont pas accès aux soins de santé reproductive nécessaires pour les préserver. Ce constat est particulièrement évident dans les pays en développement où les questions de santé reproductives sont la première cause des problèmes de santé et de décès parmi les femmes et les filles en âge de procréer.

Chez les femmes pauvres, on observe un taux disproportionné de grossesses non voulues, d'avortements dangereux, de mortalité et d'invalidité maternelle, de maladies sexuellement transmissibles (MST), de violence sexistes et d'autres problèmes connexes.

Les jeunes sont également très exposées quand elles rencontrent des obstacles pour accéder aux informations et aux soins en matière de santé sexuelle et reproductive. Par exemple, le VIH SIDA touche, de manière disproportionnée les jeunes personnes et, chaque année, des milliers de jeunes filles sont susceptibles de vivre une grossesse non désirée les exposant à des risques durant leur accouchement ou en cas d'avortement non médicalisé.

Pour les hommes comme pour les femmes, la santé reproductive est une préoccupation qui durera toute la vie. A chaque étape de la vie, de l'enfance à un âge avancé, la santé reproductive a de profondes répercussions sur son état de santé plus tard. C'est pour cela qu'il est utile de concevoir des programmes d'éducation sexuelle, de planification familiale, de soins prénataux et d'accouchement sans risque. Il est utile de garantir l'accès à la santé reproductive tout au long du cycle de vie. Il convient de rappeler que la Conférence internationale sur la Population et le développement qui a eu lieu au Caire en 1994 a reconnu très clairement que la santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'égalité entre les sexes sont les piliers du développement durable. Un an plus tard, la 4e Conférence internationale sur les femmes, tenue à Pékin, reconnaissait pour la première fois le droit des femmes « à être maîtresses de leur sexualité ». Suivant cette conférence et son programme d'action, chaque femme doit pouvoir faire ses propres choix concernant sa vie, son corps et sa santé. Pour ce faire, elle doit avoir accès à

l'information et à des services de qualité tout au long de sa vie d'adolescente, de femme et potentiellement de mère.

Ce principe étant une condition *sine qua non* du développement, il a d'ailleurs été rappelé en 2015, vingt ans après la conférence de Pékin, lors de l'adoption des Objectifs de développement durable. En effet, les droits et le bien-être des jeunes filles et des femmes sont maintenant au cœur de ces nouveaux objectifs. S'assurer que chaque femme dispose d'informations et de services lui permettant de décider quand avoir des enfants et combien en avoir est donc une première étape cruciale, pour les Etats, afin de respecter les engagements qu'ils ont pris à New-York il y a deux ans.

CAUSES

Face à ces constats préoccupants, intéressons-nous maintenant aux raisons. Pourquoi les femmes n'utilisent pas de contraceptifs,

- Les problèmes logistiques,
- Les difficultés pour se rendre jusqu'aux établissements de santé
- La pénurie de produits dans les cliniques.
- des obstacles sociaux, notamment l'opposition de leur partenaire, de leur famille ou de leur communauté.
- Le manque de connaissance joue également un rôle, car de nombreuses femmes ne savent pas qu'elles peuvent tomber enceintes, ne connaissent pas les moyens de contraception disponibles ou ont des idées reçues concernant les risques des méthodes modernes sur la santé.
- Par ailleurs, une problématique importante dans les pays en développement, surtout en Afrique, est le taux élevé des mariages précoces, ainsi que celui des grossesses non-désirées. Quelques efforts sont faits, par exemple au Cameroun, où l'objectif général de la Santé de Reproduction est d'assurer la prise en charge efficace des problèmes de

santé de la mère, de l'adolescent et de la personne âgée. Les objectifs spécifiques liés à la planification familiale sont :

- d'augmenter la prévalence contraceptive de 12 à au moins 25 % en milieu urbain et d'au moins 15 % en milieu rural
- de promouvoir l'approche de santé de reproduction adaptée aux besoins des adolescents et jeunes,
- de renforcer le système d'information sanitaire pour la gestion du programme de suivi maternel, néonatal et infantile.

Les ONG telles que l'Association Camerounaise pour le bien être familial (CAMNAFAW) et le Fonds des Nations Unies pour les activités de Population (FNUAP) sont étroitement associés.

Selon des estimations d'UNICEF, c'est en Afrique de l'Ouest et du Centre que se concentrent les taux les plus élevés de mariage d'enfants : 45 % des femmes âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans, et 15 % avant l'âge de 15.

Si ces mariages d'enfants privent les filles du droit de faire leurs propres choix, ils les exposent également davantage au risque de grossesse précoce, à la violence domestique et aux infections sexuellement transmissibles tout comme il diminue également leur accès à l'éducation et à l'emploi.

Par ailleurs ces mariages d'enfants et les grossesses précoces contribuent largement aux taux élevés de mortalité maternelle et post-infantile dans cette région. En effet, selon l'UNICEF, le nombre de mort naissances et de décès de nouveau-nés est également plus élevé de 50% chez les mères âgées de moins de 20 ans que chez les femmes enceintes entre 20 ans et 29 ans.

Ces mariages d'enfants, qui existent depuis des siècles, sont un problème complexe profondément enraciné, qui tient à l'inégalité des sexes, à la tradition et à la pauvreté. Il est surtout courant dans les régions rurales et pauvres, où les perspectives pour les filles sont limitées.

CONSEQUENCES

Au regard de ces différentes problématiques, il est crucial qu'en tant que parlementaires, nous considérions l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs comme une priorité.

D'ailleurs, il convient de rappeler que si les bienfaits de la santé sexuelle et reproductive sont nombreux en terme démographique, il existe beaucoup d'autres raisons pour favoriser de telles politiques.

SOLUTIONS

- Tout d'abord, d'un point de vue médical, l'accès à une gamme complète d'options sanitaires, pouvant inclure la contraception réduit considérablement les mortalités maternelle et infantile et améliore la santé globale des familles. Par ailleurs, de telles formations permettraient également de limiter les cas de mutilations génitales toujours trop présents dans certains pays francophones.
- Ensuite, permettre aux jeunes femmes de décider quand et comment elles veulent fonder une famille. Leur offrir plusieurs possibilités : développer leur instruction, rejoindre la population active ou poursuivre d'autres rêves. Ce cercle important qui commence par l'autonomisation de la femme peut alors extirper des communautés entières de la pauvreté.

Je vous fais grâce de l'exposé des voies d'autonomisation de la Femme. Cependant je voudrais signaler que l'UNFPA précise qu'investir en faveur de la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale présente des avantages économiques immenses.

De plus, il a été établi que si les adolescentes parvenaient à ne pas avoir leur premier enfant avant l'âge de 20 ans, la productivité économique augmenterait considérablement, notamment de plus de 3,5 milliards de dollars au Brésil ou encore de 7,7 milliards de dollars en Inde. Ceci découle, en effet, d'un « dividende démographique » correspondant à une accélération de la

productivité économique qui s'obtient lorsque la population active augmente et que le nombre de personnes dépendantes diminue.

Si les bénéfices de l'accès pour tous et toutes aux soins de santé sexuelle et reproductive ne sont donc plus à démontrer, il est cependant important de noter que le changement ne se produira que s'il existe une volonté politique forte et que les Etats développent des politiques qui couplent les politiques sociales, économiques avec des politiques de santé.

Si nous ne parvenons pas à concrétiser nos objectifs de santé sexuelle et reproductive, nous mettrons alors en péril les programmes les plus généraux de développement. Il est donc de notre devoir de vérifier que nos gouvernements respectent bien leurs engagements internationaux et qu'ils assurent l'accès à la santé sexuelle, de reproduction et à la planification familiale volontaire pour tous, afin que chaque femme ou jeune fille ait les moyens d'investir dans son avenir.

C'est dans ce cadre que notre Réseau a adopté une déclaration le 10 février dernier, lors de notre réunion intersessionnelle, réitérant notre attachement aux droits fondamentaux des femmes et des filles. Dans le contexte de cette réunion, j'aimerais vous la partager pour que vous puissiez aussi l'adopter, afin que la Francophonie parlementaire puisse porter un message fort dans un contexte où certains de ces droits fondamentaux se voient menacés et où une attention de tous les instants est nécessaire afin de continuer à avancer sur le long chemin qu'est celui de l'égalité.

Je vous remercie pour votre attention.